



territoire
d'énergie
CÔTE-D'OR

Le rôle du conseiller en énergie partagé (CEP)



Bienvenue !

- Formation de « 21 minutes » suivi d'un échange avec les participants
- Objectif : mieux comprendre le rôle du conseiller en énergie partagé (CEP)

Quelques règles

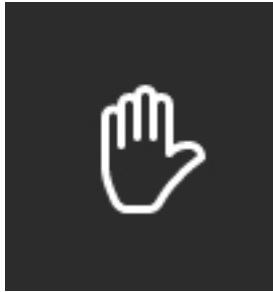


Merci de
désactiver votre
micro sauf lorsque
vous posez une
question

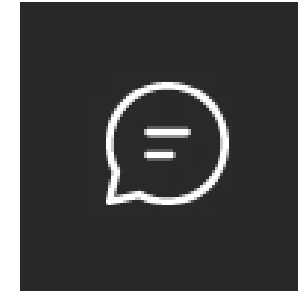


Merci de
désactiver votre
caméra si votre
débit internet est
faible

Quelques règles



Si vous avez une question, merci de l'indiquer grâce à l'icône « main levée »



Ou par écrit grâce au 2^{ème} icône « afficher la conversation »

Quelques règles

Cette formation est enregistrée au format vidéo et sera disponible prochainement sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.siceco.fr/actualites/formations-21-minutes-pour-comprendre>

Optimiser les consommations des bâtiments publics

- Mise en place du Conseil en Énergie Partagé (CEP) en 2008 pour
 - Permettre aux adhérents de maîtriser leur facture d'énergie
 - Permettre de développer une véritable politique d'efficacité énergétique
- Dispositif soutenu par l'Union européenne (FEDER), l'ADEME, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pays Seine et Tilles.



Soutenu par

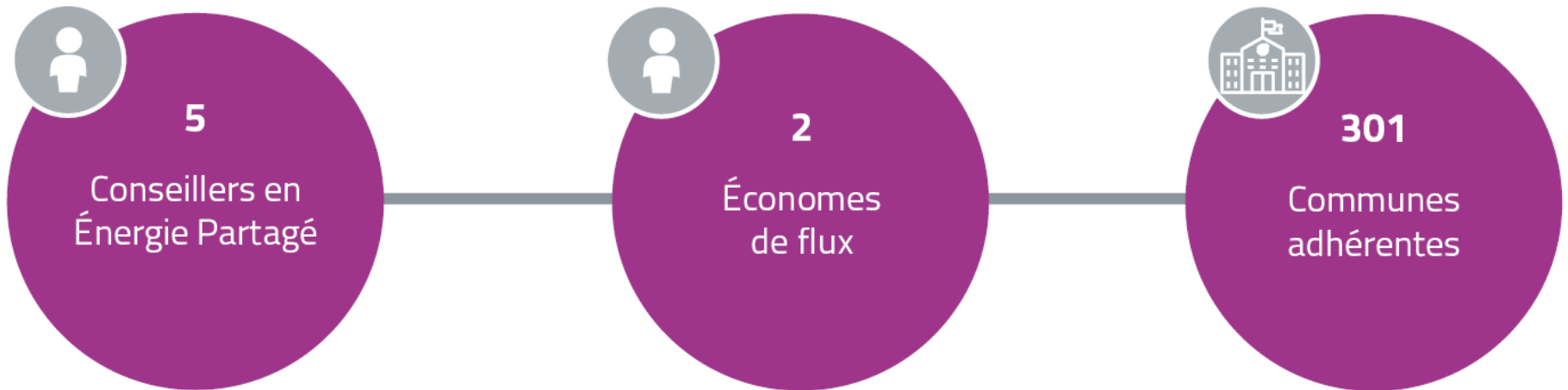


RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



Optimiser les consommations des bâtiments publics



Optimiser les consommations des bâtiments publics



16

EPCI
adhérents



1 916

Bâtiments
en suivi énergétique
soit

705 000
m² visités



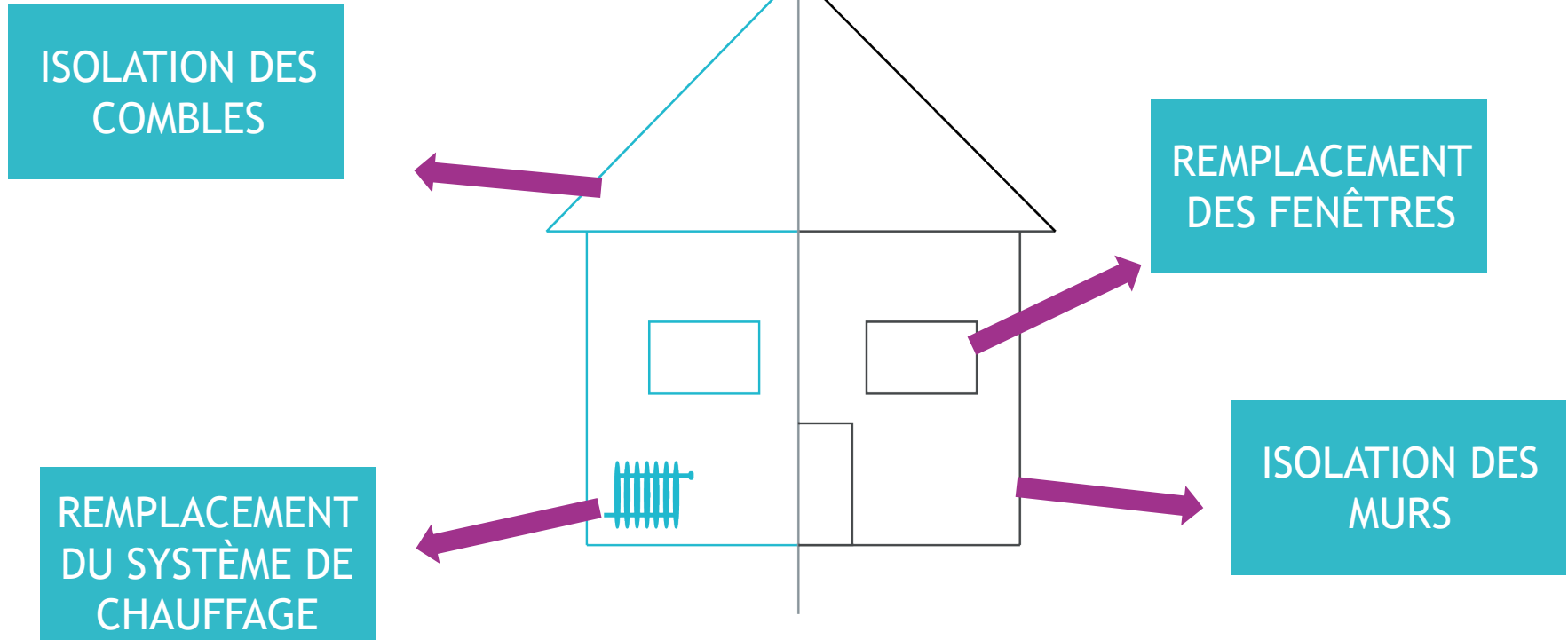
Jusqu'à 25 %

en moins sur les
consommations et la
facture énergétiques
grâce à la mission
CEP

Contenu de la mission CEP : la base

- Établir l'analyse énergétique du patrimoine bâti et de l'éclairage public
- Réaliser les pré-diagnostic énergétiques sur les bâtiments les plus consommateurs
- Réaliser les bilans énergétiques et mettre en place un plan de travaux
- Accompagner techniquement et financièrement la collectivité dans ses projets de rénovation ou de construction

Exemple de préconisations



Contenu de la mission CEP : les compléments

- Réaliser des études énergétiques complémentaires
- Informer la collectivité des évolutions et des opportunités en matière de réglementation thermique
- Conseiller et accompagner dans les dispositifs de financement et de subventions (État, Région, Département, autres...)
- Monter les dossiers CEE (Certificats d'Économie d'Énergie)

Conseiller en énergie partagé vs Économe de flux

- Appellation « CEP » mise en place par l'ADEME dans le cadre du financement de ces postes
- Appellation « économe de flux » issue du programme ACTEE porté par la FNCCR

Conseiller en énergie partagé vs Économe de flux

Missions d'un économe de flux

=

Missions de CEP

+

Démarche d'analyse financière, de recherche de système de financement innovant, de mise en place d'expérimentations de Contrats de Performance Énergétique (CPE)

Pour aller plus loin

- Sensibiliser les utilisateurs des bâtiments publics



Pour aller plus loin

- **De nouvelles modalités financières** relatives aux missions des CEP seront mises en place en 2022 (réflexion et concertation lors des différentes réunions avec les élus)

Pour aller plus loin

- Partager son expérience : rencontres « Club énergie »
- Témoignage, conseils,



En savoir plus

- Téléchargeables sur www.siceco.fr
 - ❖ Fiche compétence/service
 - ❖ Carte secteurs CEP
 - ❖ Fiche retour d'expérience

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



Merci de votre attention

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

